

RÉSOLUTIONS

Année	Numéro
1967	APT-725
1974	AG-112 AG-462
1980	ACA-150
1982	HA-165-388
1986	HA-314-72
1998	HA-13 HE-17

Montréal
le 20 septembre 1967

Monsieur J.-J. Villeneuve
Directeur général -
Production et Transport

Monsieur,

Je vous donne ci-après un extrait du
procès-verbal dressé à l'issue de la séance de l'Hydro-
Québec tenue le lundi 18 septembre 1967.

**APT-725/67 PRODUCTION ET TRANSPORT - INTERCONNEXION SYNCHRONNE
AVEC THE NEW BRUNSWICK ELECTRIC POWER COMMISSION**

RÉSOLU:

D'autoriser la Direction générale Production et
Transport, par les présentes, à aviser The New Brunswick
Electric Power Commission que l'Hydro-Québec accepte le
principe d'une interconnexion synchrone entre son réseau
et celui de ladite Commission;

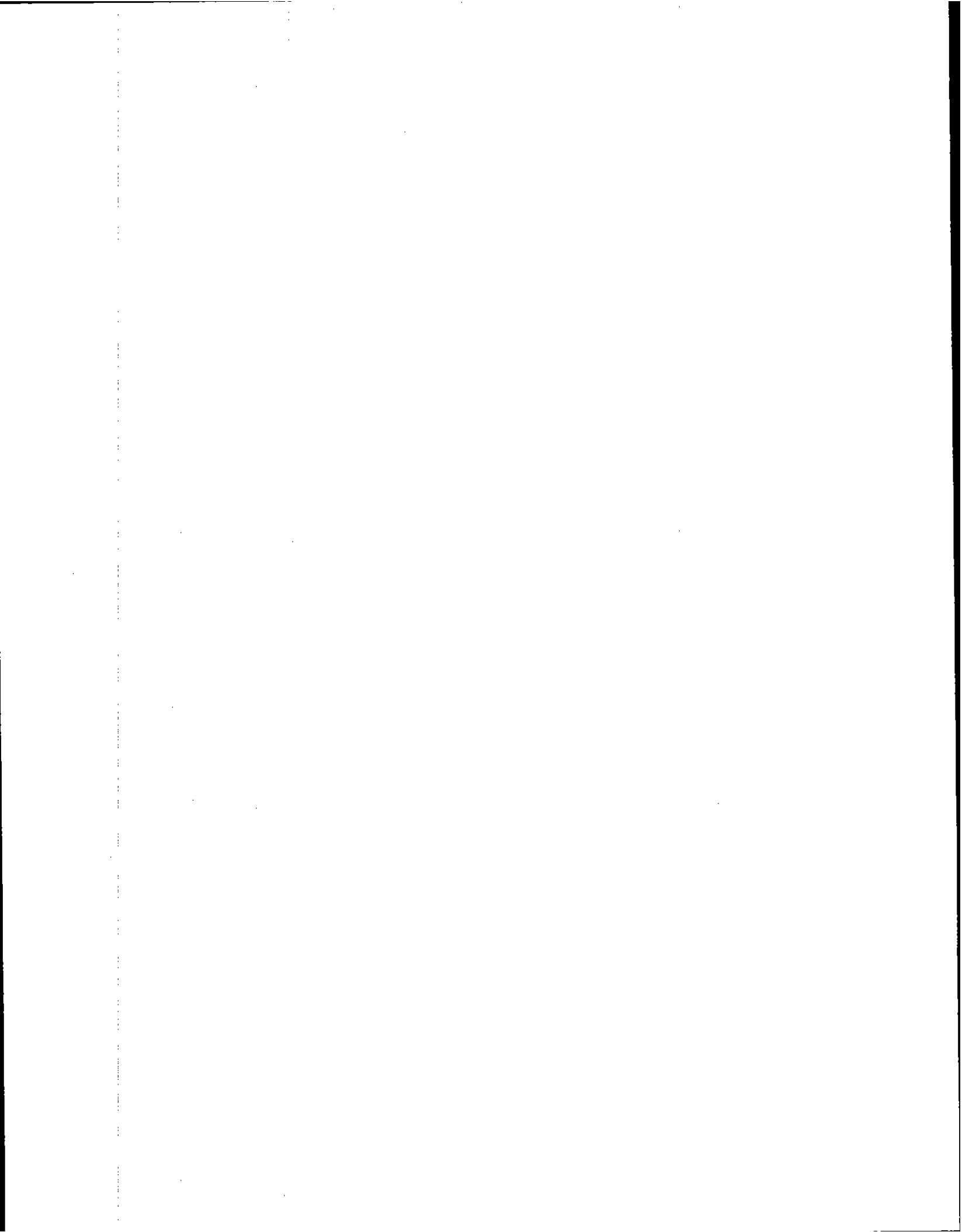
D'approuver, par les présentes, les modifications
à apporter au poste Mataspédia pour réaliser cette
interconnexion, à un coût approximatif de \$200,000 - The
New Brunswick Electric Power Commission ayant déjà convenu
de fournir l'autotransformateur nécessaire.

Veillez me croire, cher Monsieur, votre
tout dévoué.

Le co-secrétaire,

(B. Lacasse)

Copie à MM. Boyd, R. A.
Baribeau, Benoît
Lemieux, E.-A. (Ladouceur, André)



10553663
signé 4 mars

AG-112/74 GENIE - RECOMMANDATIONS DU COMITE DES PROJETS TECHNIQUES

Sur recommandation du directeur général - Génie, il est

RESOLU:

D'autoriser la direction générale Génie, par les présentes, à donner suite aux recommandations ci-après libellées qui résultent de douze rapports émanant de ses directions Planification et Projets électrotechniques que le Comité des Projets techniques a approuvés à sa 250^e séance tenue le 20 décembre 1973:

CHATEAU 1974 à cet effet.

- h) Poste Châteauguay 765-120 kV, 735-315 kV - installation initiale et addition conditionnelle à l'augmentation du contrat avec ALCOA pour le 1er mai 1977

Recommandation n° 1

Acquérir, le plus tôt possible, un emplacement d'environ 2300' x 1300' dans la région de Beauharnois, tel que le montre le dessin 1656-20200-001-01-0-PL-A, cette recommandation étant conditionnelle aux résultats des essais géotechniques.

Recommandation n° 2

Désigner le poste qui sera construit sur cet emplacement sous le nom de Châteauguay.

Recommandation n° 3

Réaliser, pour le 1er mai 1977, l'installation initiale du poste Châteauguay 765-120 kV, tel que le montre le schéma unifilaire 1656-20100-001-01-0-PL-B et selon les caractéristiques électriques générales 1656-20600-002-01-0-PL-A.

Recommandation n° 4

Ajouter au poste Châteauguay 735-120 kV, pour le 1er mai 1977, un transformateur 735-120 kV et quatre départs de ligne 120 kV, tel que le montre le schéma unifilaire 1656-20100-001-01-0-PL-B et selon les caractéristiques électriques générales 1656-20600-002-01-0-PL-A, cette recommandation étant conditionnelle à l'augmentation de la charge prévue pour la compagnie ALCOA.

Le tout, sous réserve de l'approbation d'un poste budgétaire 1974 à cet effet.

- i) Ligne à 735 kV Châteauguay-Hertel - acquisition d'une servitude pour deux lignes et construction de la première ligne pour le 1^{er} mai 1977

Recommandation n° 1

Construire, pour le 1^{er} mai 1977, une ligne à 735 kV entre les futurs postes 735 kV Châteauguay et Hertel, comme le montre le dessin G241-20210-006-01-0-PL-C et les caractéristiques électriques générales G212-20610-008-01-0-PL-A.

Recommandation n° 2

Acquérir, au plus tôt, la servitude requise pour la construction de deux lignes à 735 kV entre les postes 735 kV Châteauguay et Hertel, une de ces lignes à 735 kV devant être construite pour le 1^{er} mai 1977.

Le tout, sous réserve de l'approbation d'un poste budgétaire 1974 à cet effet.

- j) Ligne à 765 kV Châteauguay-Frontière des Etats-Unis - construction d'une ligne pour le 1^{er} mai 1977 et acquisition d'une servitude pour deux lignes

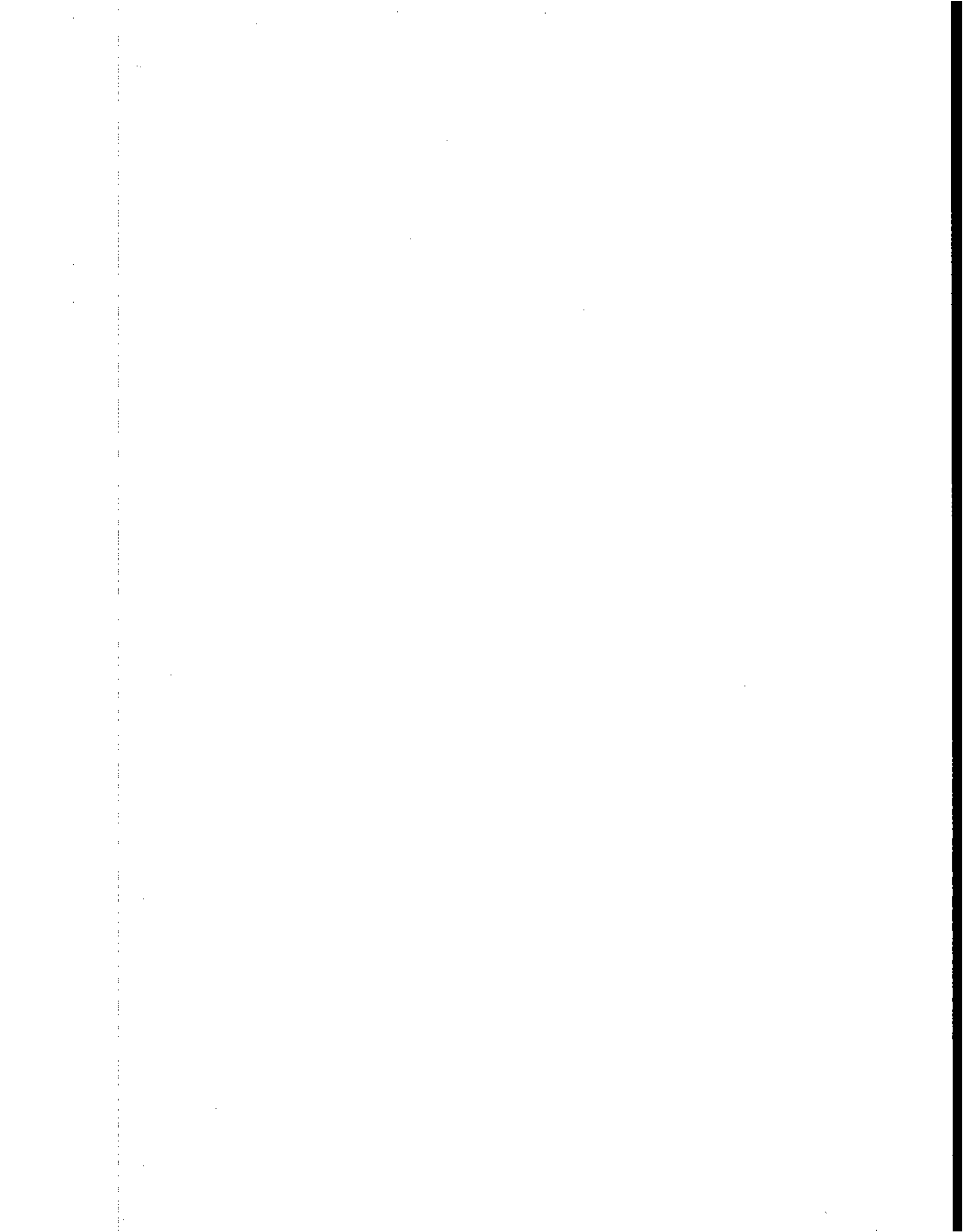
Recommandation n° 1

Construire, pour le 1^{er} mai 1977, une ligne à 765 kV entre le futur poste 765-120 kV Châteauguay et la frontière des Etats-Unis, tel que le montre le dessin 1657-20210-002-01-0-PL-B et selon les caractéristiques électriques générales G261-20610-068-01-0-PL-A.

Recommandation n° 2

Acquérir, au plus tôt, la servitude requise pour la construction de deux lignes à 765 kV entre le futur poste Châteauguay et la frontière des Etats-Unis, une de ces lignes devant être construite pour le 1^{er} mai 1977.

Le tout, sous réserve de l'approbation d'un poste budgétaire 1974 à cet effet.



Date le 27 mai 1974

λ Monsieur Lionel Cahill
Directeur général du Génie

De Bernard Lacasse
Cosecrétaire

Objet Résolution adoptée par l'Hydro-Québec à sa séance du 21 mai 1974

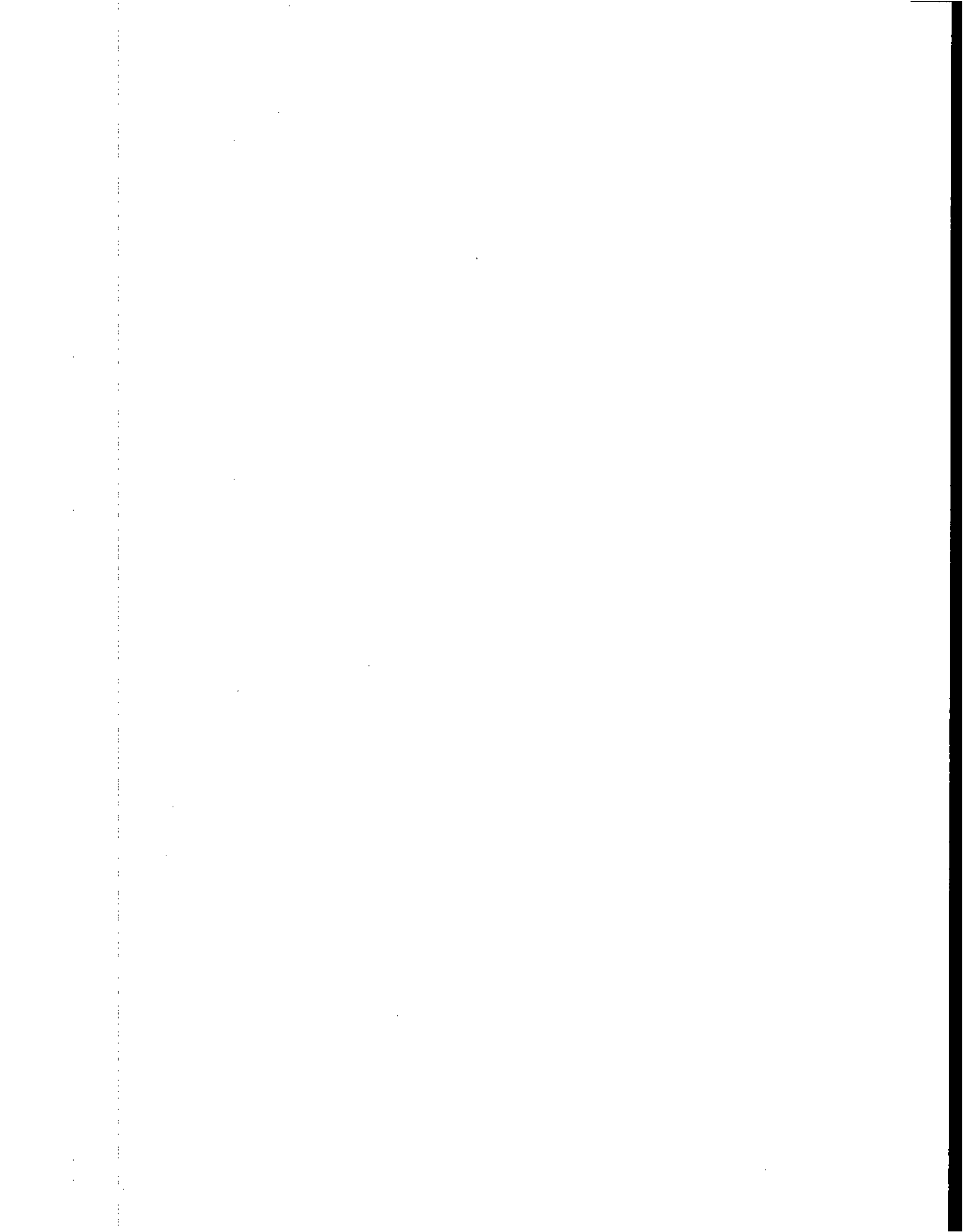
AG-462/74 GÉNIE - ACQUISITION D'IMMEUBLES ET DE DROITS RÉELS - LIGNE À 765 KV ENTRE LE POSTE CHATEAU-GUAY ET LA FRONTIÈRE DES ÉTATS-UNIS

RÉSOLU:

D'autoriser l'Hydro-Québec, par les présentes, sous l'autorité de l'article 33 de la "Loi d'Hydro-Québec" (S.R.Q. 1964, chapitre 86 et amendements), à construire des postes de transformation d'énergie électrique, des lignes de transport, de distribution d'énergie électrique à haute tension ou autres, des réseaux de communications de toutes sortes, des chemins d'accès ainsi que les édifices nécessaires à la construction et à l'exploitation d'une ligne entre le poste de transformation Châteauguay et la frontière des États-Unis, et aussi à acquérir, de gré à gré ou par expropriation et prise de possession préalable comportant dépôt de plan au bureau d'enregistrement, les immeubles nécessaires ou droits réels dont elle a besoin aux fins précitées sur des terres, fermes ou lots situés dans les paroisses Saint-Clément, Saint-Etienne, Saint-Louis-de-Consague et Saint-Stanislas-de-Kostka, division d'enregistrement de Beauharnois, dans les cantons de Godmanchester et de Dundee, division d'enregistrement de Huntingdon, et dans tous autres cantons, paroisses et municipalités desdites divisions d'enregistrement où peut passer ladite ligne; le tout, sous réserve de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

BL/cg

Copie à MM. Boulanger, Jean
Monty, Guy
Labrie, R.A. (Lemay, Lionel)



HYDRO-QUÉBEC

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion du
Conseil d'administration d'Hydro-Québec
tenue à Montréal le mercredi 14 mai 1980

ACA-150/80 PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT (GÉNIE) -
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES PROJETS
TECHNIQUES ET RÉVISION DE CRÉDITS
BUDGÉTAIRES

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unani-
mement

RÉSOLU:

D'autoriser Hydro-Québec à donner suite aux recomman-
dations suivantes faites par la vice-présidence Programme d'équipe-
ment, après consultation du Comité des projets techniques, et d'ap-
prouver, en conséquence, les révisions de crédits budgétaires d'im-
mobilisations nécessaires à cet effet:

a)

c-
ons-

8

vi-
es-

- b) Poste Châteauguay 735-315 kV et
735-120 kV - addition d'une installation d'interconnexion
"redresseur-ondulateur à courant continu" de 1000 MW

Recommandation n°1

- Ajouter une installation d'interconnexion "redresseur-ondulateur à courant continu" de 1000 MW ainsi que les modifications et autres additions requises.
- Ajouter, pour l'alimentation du poste Langlois 315-120 kV, un transformateur 735-120 kV de 600 MVA disponible du réseau et deux départs de lignes à 315 kV.

Recommandation n° 2

Révision de crédits budgétaires
(article 084-4883)

	Prévision globale	Montant requis 1980
budget approuvé	\$ -	\$ -
révision	<u>209 653 000</u>	<u>184 000</u>
budget révisé	\$209 653 000	\$ 184 000

Ladite somme de \$184 000 requise pour l'année 1980 proviendra de l'article 084-4002.

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire,

[Signature]

.....

H Y D R O - Q U É B E C

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion du
Conseil d'administration d'Hydro-Québec
tenue à Montréal le mercredi 25 août 1982

HA-165-388/82 PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT (PLANIFICATION) -
PROJET D'INTERCONNEXION AVEC LE NOUVEAU-
BRUNSWICK - LIGNE À 315 KV RIVIÈRE-DU-
LOUP-MADAWASKA-FRONTIÈRE DU NOUVEAU-
BRUNSWICK POUR DÉCEMBRE 1984

Dans le cadre du projet d'interconnexion avec le Nouveau-Brunswick, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement

RÉSOLU:

D'autoriser Hydro-Québec, sous réserve des approbations gouvernementales requises, à construire pour le 1^{er} décembre 1984 une ligne biterne à 315 kV Rivière-du-Loup-Madawaska-Frontière du Nouveau-Brunswick afin de permettre la réalisation dans les plus courts délais de la phase initiale d'une deuxième interconnexion entre les réseaux d'Hydro-Québec et de la Commission d'Énergie du Nouveau-Brunswick, la phase finale de l'interconnexion devant être réalisée par la construction du poste redresseur-onduleur Madawaska et le raccordement de la ligne 315 kV précitée à ce dernier poste pour octobre 1985;

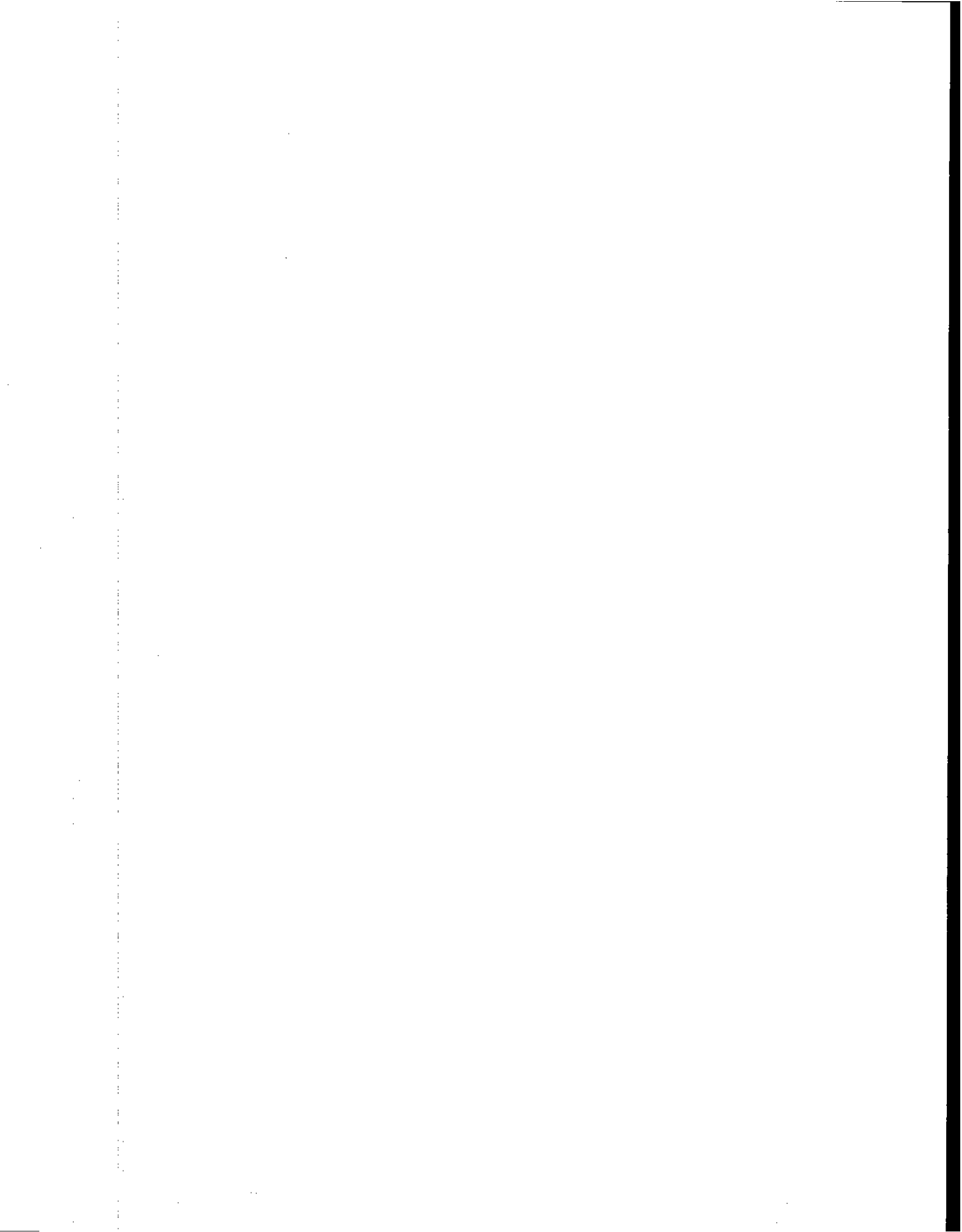
D'approuver pour ce projet, à l'article 42792 du budget d'immobilisations, des crédits d'engagement de 84 423 000 \$ dont 3 174 000 \$ sont requis pour 1982, cesdits crédits budgétaires étant répartis comme suit entre les deux lignes précitées:

	<u>Crédits d'engagement</u>	<u>Crédits annuels</u>
Madawaska-Rivière-du-Loup	75 455 000 \$	2 729 000 \$
Madawaska-Frontière du Nouveau-Brunswick	<u>8 968 000</u>	<u>445 000</u>
	<u>84 423 000 \$</u>	<u>3 174 000 \$</u>

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire,





HYDRO - QUÉBEC

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion du
Conseil d'administration d'Hydro-Québec
tenue à Montréal le mercredi 21 mai 1986

HA-314-72/86 ÉQUIPEMENT (PLANTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS) -
RADISSON-NICOLET-DES CANTONS - RÉALISATION
DU POSTE RADISSON, DE LA LIGNE À 450 kV, DU
POSTE NICOLET ET DES PROJETS CONNEXES

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est
unanimentement

RÉSOLU :

D'autoriser Hydro-Québec à effectuer les activités
suivantes en vue de la réalisation du projet Radisson-Nicolet-
Des Cantons :

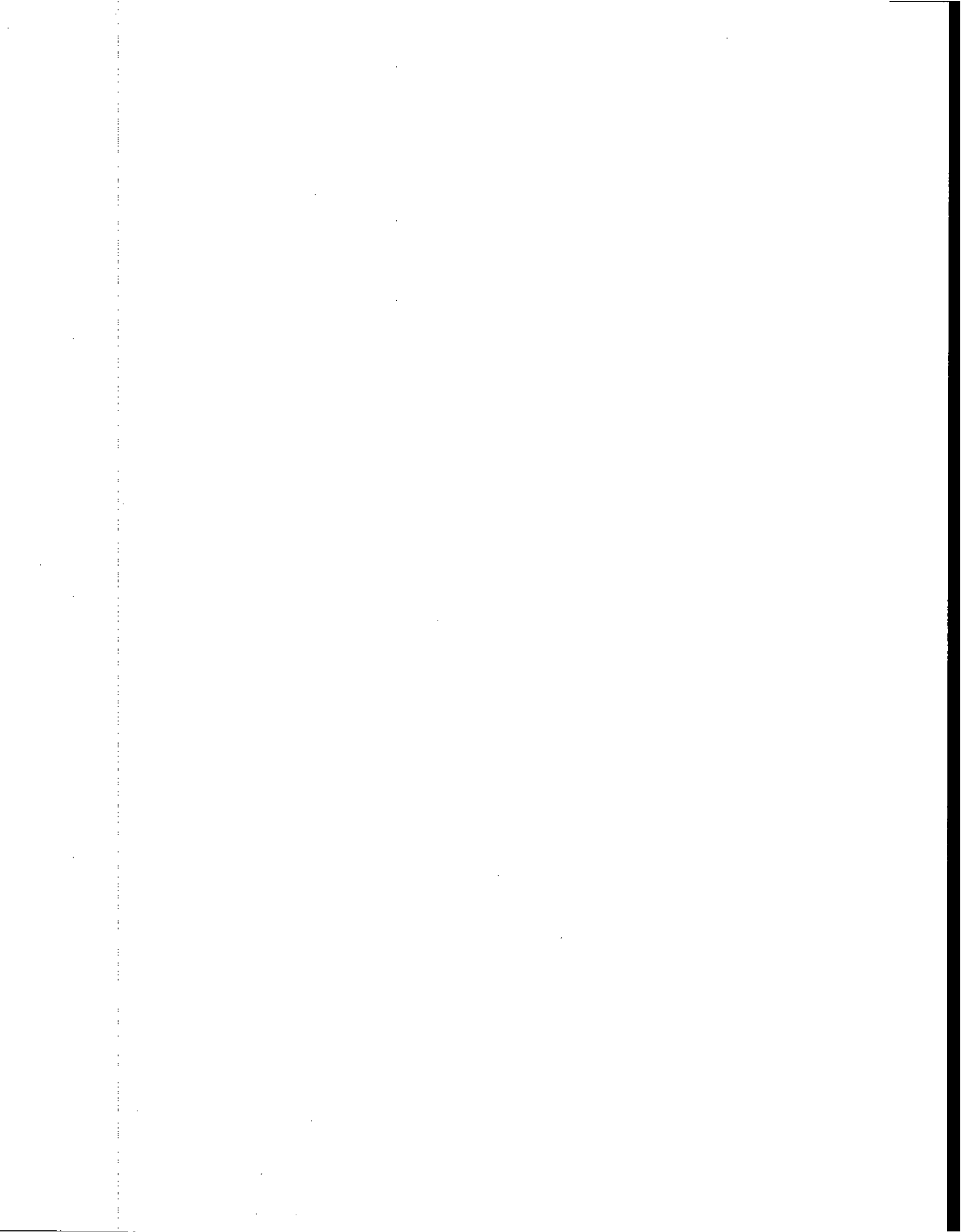
1. a) installer, pour le 1^{er} septembre 1990, un nouveau poste
735 kV, désigné sous le nom de Radisson et comprenant
un pont convertisseur de 2 000 MW permettant la conver-
sion du courant alternatif au courant continu ;
b) construire, pour le 1^{er} septembre 1990, une ligne bi-
pôle à courant continu à 450 kV, d'environ 1 100 kilomè-
tres, entre les postes Radisson, Nicolet et Des Cantons ;
2. modifier, pour le 1^{er} juin 1991, le pont convertisseur
existant de 690 MW du poste Des Cantons pour son intégration
au système multiterminal ;
3. construire, pour le 1^{er} septembre 1992, un pont convertis-
seur de 2 000 MW au poste Nicolet permettant de rapatrier
sur le réseau d'Hydro-Québec l'énergie de la nouvelle cen-
trale LG 2A qui sera alors raccordée au poste Radisson ;

D'approuver pour ce projet des crédits d'engagement
totaux de 1 603 726 000 \$ dont 57 907 000 \$ seront requis en
1986.

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire,





CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HYDRO-QUÉBEC

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration d'Hydro-Québec tenue à Montréal le vendredi 13 février 1998

HA-13/98

COMITÉ EXÉCUTIF DU 29 JANVIER 1998 - TRANSÉNERGIE, UNE DIVISION D'HYDRO- QUÉBEC - PROJETS DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE TRANSPORT À HAUTE TENSION

RÉSOLU :

DE ratifier la décision prise par le Comité exécutif à sa réunion du 29 janvier dernier qui approuvait, en raison des délais importants pour l'approvisionnement des équipements, les projets visant à renforcer dès l'hiver 1998 - 1999, la sécurité d'alimentation électrique des diverses régions du Québec, les travaux devant être amorcés dès le 1^{er} février 1998 pour une mise en service de l'ensemble des équipements d'ici l'hiver 2000 - 2001 ;

D'approuver, pour la réalisation de chacun de ces projets, un investissement dont la valeur globale de 815 000 000 \$ sera répartie conformément au tableau intitulé *Prévisions des investissements requis pour les années 1998, 1999, 2000*, la répartition détaillée des coûts étant contenue à l'annexe de la recommandation dont copie est versée au dossier du présent procès-verbal ;

D'approuver un investissement de 249 900 000 \$ pour le projet de construction d'une ligne à 735 kV d'environ 125 kilomètres entre les postes Hertel et Des Cantons et d'un nouveau poste à 735-120 kV, dans la région de Saint-Césaire - Granby, qui sera désigné sous le nom de *Montréal* ;

D'approuver un investissement de 71 700 000 \$ pour le projet de construction d'une ligne à 315 kV tubulaire entre les postes Aqueduc et Atwater et de son raccordement à la ligne existante Viger - Atwater près du poste Atwater ;

D'approuver un investissement de 217 400 000 \$ pour le projet de construction d'une ligne à 315 kV d'environ 130 kilomètres reliant les postes Grand-Brûlé et Vignan et d'ajout de deux transformateurs à 735-315 kV au poste Grand-Brûlé ;

D'approuver un investissement de 21 500 000 \$ pour le projet de construction d'une ligne biterne à 315 kV d'environ 2 kilomètres entre le poste Jacques-Cartier et les lignes existantes entre les postes Laurentides et Mauricie ainsi que les modifications à apporter aux divers postes reliés à ces lignes ;

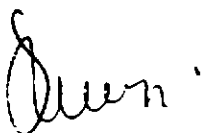
D'approuver un investissement de 220 300 000 \$ pour le projet d'interconnexion d'environ 1 000 MW avec l'Ontario nécessitant la construction d'un poste convertisseur à 315-500 kV près de la ville de Buckingham, qui sera désigné sous le nom de *Outaouais*, et l'implantation d'une ligne à 500 kV d'environ 20 kilomètres entre ce poste et le réseau de l'Ontario ;

D'approuver une réserve de 34 200 000 \$ pour couvrir les imprévus et la mise en valeur ;

DE confier au Comité exécutif, le pouvoir d'autoriser les stratégies d'approvisionnement et les approvisionnements requis pour permettre la réalisation des projets à l'intérieur de l'échéancier prévu.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

La Secrétaire adjointe,



COMITÉ EXÉCUTIF D'HYDRO QUÉBEC

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion du Comité
exécutif d'Hydro-Québec tenue à Montréal le vendredi
29 janvier 1998

HE-17/98

TRANSÉNERGIE - PROJETS DE RENFOR- CEMENT DU RÉSEAU DE TRANSPORT À HAUTE TENSION

RÉSOLU :

D'approuver le projet de construction d'une ligne à 735 kV d'environ 125 kilomètres entre les postes Hertel et Des Cantons et d'un nouveau poste à 735-120 kV, dans la région de Saint-Césaire - Granby, qui sera désigné sous le nom de *Montérégie* ;

D'approuver le projet de construction d'une ligne à 315 kV tubulaire entre les postes Aqueduc et Atwater et de son raccordement à la ligne existante Viger - Atwater près du poste Atwater ;

D'approuver le projet de construction d'une ligne à 315 kV d'environ 130 kilomètres reliant les postes Grand-Brûlé et Vignan et d'ajout de deux transformateurs à 735-315 kV au poste Grand-Brûlé ;

D'approuver le projet de construction d'une ligne biterne à 315 kV d'environ 2 kilomètres entre le poste Jacques-Cartier et les lignes existantes entre les postes Laurentides et Mauricie ainsi que les modifications à apporter aux divers postes reliés à ces lignes ;

D'approuver le projet d'interconnexion d'environ 1 000 MW avec l'Ontario nécessitant la construction d'un poste convertisseur à 315-500 kV près de la ville de Buckingham, qui sera désigné sous le nom de *Outaouais*, et l'implantation d'une ligne à 500 kV d'environ 20 kilomètres entre ce poste et le réseau de l'Ontario ;

D'approuver, pour la réalisation de ces projets, une valeur globale autorisée de 815 000 000 \$, dont les crédits annuels seront répartis sur trois ans de la façon suivante, les travaux devant commencer le 1^{er} février 1998 et se terminer à l'hiver 2000-2001 :

1998	250 000 000 \$
1999	429 000 000 \$
2000	<u>136 000 000 \$</u>
Total	815 000 000 \$

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

La Secrétaire adjointe,